

LA VALORISATION DE LA COMPÉTENCE DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE

Résumé

Les impacts de la refonte du mode de dotation, qui ne permet plus le remplacement d'un diplôme par les années d'expérience, sont encore méconnus dans la fonction publique. Pour mieux comprendre le contexte entourant cette réforme, comparer les pratiques du secteur public avec celles du secteur privé et recueillir des témoignages de cadres directement touchés par la mesure, l'équipe a mené une vaste enquête. Grâce à des entrevues individuelles, des rencontres de groupe ainsi que des sondages (plus de 1000 répondants), les jeunes leaders ont conclu que, dans le contexte actuel du marché de l'emploi, la valorisation de la diplomation ne doit pas se faire au détriment de l'expérience afin de valoriser la rétention, la progression et le recrutement du personnel.



[Consulter le PublicLab](#)



État de situation

L'absence de compensation de la scolarité par l'expérience, qui découle de la refonte du mode de dotation de la fonction publique du Québec, a un effet défavorable sur la mobilisation, la rétention, l'attraction et le climat de travail.

Opportunité de leadership

Compenser les impacts négatifs de la refonte du mode de dotation en implantant une série de mesures qui mettent à contribution les organisations publiques et le secteur universitaire.

MESURES PROPOSÉES

Nominations conditionnelles



Permettre des nominations avec compensation conditionnelle (la personne doit accepter certaines exigences comme du coaching, un plan de développement, des tests psychométriques, etc.)

Support de l'employeur



L'employeur s'implique pour faciliter la conciliation travail-études, par exemple en réaménageant le temps et la charge de travail ou en remboursant les frais de scolarité.

Corps d'emploi de cadre



Les corps d'emploi de gestionnaire sont considérés comme des niveaux d'emploi, pour permettre de passer à un niveau supérieur sans le diplôme requis.

Implication des universités



Les établissements d'enseignement s'impliquent notamment pour alléger le processus de reconnaissance des acquis, créer des parcours accélérés et offrir des cours sans travaux ni examens.